

**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

**DECISION**

Affaire suivie par : Marie-José SALVADOR

**FINANCES COMPTABILITE**DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES ET  
DES FINANCES**N°D26-DGRF-132****OBJET : BUDGET ANNEXE LOT ET NATURE – DECISION BUDGETAIRE PORTANT VIREMENTS DE CREDITS**

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 1612-28 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu la délibération n°2026B37DGS en date du 08 avril 2026 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président les attributions prévues à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026C76DGRF approuvant le budget primitif 2026 du budget annexe « Lot et Nature » ;

Considérant qu'il a lieu de procéder à un ajustement comptable par virement de crédits d'article à article à l'intérieur du même chapitre ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot  
décide,**

1°) – d'autoriser les virements de crédits suivant :

<b>OBJET</b>	<b>SECTION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>CHAPITRE</b>	<b>NATURE</b>
Régularisation délib ouverture de crédits avant vote BP	Investissement	+ 5 000,00 €	21	21728
Régularisation délib ouverture de crédits avant vote BP	Investissement	- 5 000,00 €	21	21738

2°) – que le Directeur Général des Services est chargé de l'application de la présente décision ;

3°) – ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Lot et Garonne
- Madame la Responsable du SGC Villeneuve-sur-Lot

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)

**AR Prefecture**

047-200068930-20260522-D26\_DGRF\_132-AR  
Reçu le 22/05/2026  
Publié le 22/05/2026

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 22 mai 2026



Le Président,

Jean-Jacques BROUILLET

Certifié exécutoire le : 22 mai 2026  
Reçu en Sous-préfecture le : 22 mai 2026  
Publié ou Notifié le : 22 mai 2026

-----

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)